

## **RAPPORT N° 264 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 02 JANVIER 2021**

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 26 décembre 2020 au 02 janvier 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins douze (12) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays et deux (2) personnes ont été grièvement blessées.

Le rapport fait également état d'une (1) personne torturée par deux officiers de police judiciaire.

### **1. Atteintes du droit à la vie**

- Dans la nuit de samedi 26 décembre 2020, le chef de l'urbanisme et de l'habitat dans la région centre-est et chef-adjoint des Imbonerakure dans la province de Gitega, Aimé Irambona, a été attrapé en possession d'un corps sans vie d'Ézéchiel Ndayisenga, emballé dans un sac, qu'il avait caché dans le capot de son véhicule avec de grosses pierres.

Selon des sources sur place, Aimé Irambona, en complicité avec son beau-frère, Célestin Ndorcimpa, ses trois employés, Cédoine Ndereyimana, Salex Dusenge et Medico Ndikuriyo et un policier du nom de Didier Zihabandi, ont violemment battu la victime jusqu'à ce qu'elle rende son âme par un coup fatal de poignard qu'Aimé Irambona lui a planté dans son cœur.

SOS-Torture/Burundi a appris que les auteurs du crime, auraient été jugés et condamnés dans un procès de flagrance par le tribunal de grande instance de Gitega siégeant en chambre criminelle, mardi 29 décembre 2020, à des peines très légères allant d'une peine de servitude pénale de deux ans et demi à cinq ans et à payer solidairement une somme modique de deux millions de franc burundais (2,000,000 FBU) en guise de dédommagement à la famille de la victime.

Elle dénonce l'injustice commise contre la famille de la victime et condamne cette justice à double vitesse qui fait preuve d'indulgence indue dans la répression des crimes commis par des membres du parti CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie) et d'une sévérité irrationnelle quand il s'agit de punir les personnes accusées ou soupçonnées de ne pas soutenir le régime en place.

- Au matin de dimanche 27 décembre 2020, un corps sans vie pendu sur un arbre d'un homme qui a été identifié comme Elias Nyabenda (quinquagénaire) a été découvert sur la colline de Gasenyi, en zone et commune de Giteranyi dans la province de Muyinga (nord-est du Burundi) par des habitants se rendant à la messe dominicale.

Les témoins de cette découverte macabre précisent que la victime ne présentait aucune blessure et pensent que la victime aurait été assassinée avant d'être suspendue sur cet arbre à voir la position dans laquelle elle se trouvait.

- Au matin de dimanche 27 décembre 2020 vers 9 h, un corps sans vie d'un homme ligoté et gisant dans une mare de sang encore frais a été découvert au bord de la rivière Rusizi à la 6<sup>ème</sup> transversale de la colline de Kagazi, en commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources sur place, la victime n'a pas été identifiée de même que le mobile du crime n'est pas connu. Des habitants soupçonnent des Imbonerakure et policiers d'être les auteurs de l'assassinat.

SOS-Torture/Burundi a appris que deux des bourreaux soupçonnés d'avoir tué la victime dans la nuit du 26 au 27 décembre auraient été arrêtés mardi 29 décembre 2020 par la police au chef-lieu de la province Cibitoke dans le cadre d'une enquête sur ce crime. Les mêmes sources indiquent que ces suspects ont été par la suite embarqués dans le véhicule du Service national de renseignement (SNR) vers une destination inconnue.

SOS-Torture/Burundi déplore que des corps sans vie de personnes sont régulièrement découverts dans ou au bord de la rivière Rusizi et que les autorités administratives et policières s'empressent de les inhumer sans les identifier, ce qui laisse à penser qu'elles en sont complices ou instigatrices.

- Dans la nuit de dimanche 27 décembre 2020 vers 22 h, Madame Émérentienne Citegetse et son enfant de trois ans ont été assassinés à leur domicile situé à la colline de Karunyinya dans la zone et commune de Buhiga en province de Karuzi (centre-est du Burundi). Selon des témoins sur place, le bourreau a également décapité la tête de la femme après l'avoir tuée. Le mobile du crime n'est pas encore élucidé.

SOS-Torture a appris que l'auteur du crime connu sous le nom de Jean Marie Gahungu, son propre fils, aurait été interpellé le lendemain par la police sur la

colline de Karuri de la même commune de Buhiga quand il tentait de fuir après la commission du crime et qu'il aurait été condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité par le tribunal de grande instance de Karuzi mardi le 29 décembre 2020.

- Dans la nuit de mardi 29 décembre 2020 vers 22 h 30 min, des individus armés non encore identifiés ont assassiné le chef adjoint de colline du nom d'Antoine Ruceke (65 ans) sur la colline de Gishiha, en zone de Maramvya, dans la commune de Burambi de la province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des habitants de cette colline, ses bourreaux ont d'abord défoncé la porte de son domicile avant de lui tirer dessus à l'aide d'un fusil de type Kalashnikov.

Les mêmes sources révèlent que la victime, Antoine Ruceke, un membre fervent du parti CNL (Conseil national pour la liberté), était en conflit avec un des responsables de zone de Maramvya, qui est un membre du CNDD-FDD; ce qui laisse à penser que le meurtre serait lié à leur malentendu et qu'il aurait été commandité par lui.

SOS-Torture/Burundi regrette qu'aucune enquête n'ait été ouverte par la police pour connaître les auteurs et les mobiles de ce crime.

- Dans l'après-midi de mardi 29 décembre 2020 vers 17 h, Richard Nduwimana a été tué dans la localité de Kivumu de la commune de Murrwi en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Les témoignages en provenance de cette localité indiquent que cette personne est morte au cours d'une bagarre des orpailleurs qui se disputaient au sujet de l'eau pour séparer les cristaux d'or de la terre.

SOS-Torture a appris que la police a appréhendé trois présumés auteurs qui sont incarcérés au cachot du commissariat provincial de Cibitoke pour enquête.

- Dans la nuit de mardi 29 décembre 2020, Emmanuel Manirakiza, un enseignant de l'école fondamentale de Migezi située dans la commune de Mbuye en province de Muramvya (centre du Burundi) a été sauvagement tué non loin de son domicile sis à la colline Kiziba de la même commune par des malfaiteurs.

Selon des voisins, la victime a été décapitée par ses bourreaux à l'aide d'une machette et son corps gisait dans un étang de sang.

SOS-Torture/Burundi a appris que deux suspects, Jean Marie Bigiramana et Aloys Uwingabiye, auraient été interpellés et détenus au cachot du commissariat communal de Mbuye dans le cadre d'une enquête en raison des habits souillés de sang qui ont été découverts chez eux lors d'une fouille policière. De plus, les inculpés, dont l'un aurait plaidé coupable, auraient été condamnés pour assassinat par le tribunal de grande instance de Muramvya dans un procès de flagrance jeudi 31 décembre 2020 à une peine de servitude pénale à perpétuité et au paiement d'un montant de quinze millions de franc burundais (15,000,000 FBU) en guise de dédommagement à la famille de la victime.

- Au bord de la rivière Rusizi sur la 7<sup>ème</sup> transversale de la colline Kaburantwa dans la commune de Buganda, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), un corps sans vie d'une femme non encore identifiée a été découvert le matin de mercredi 30 décembre 2020 vers 6 h.

D'après les témoignages de cette découverte macabre, la victime était toute nue et les bras ligotés dans le dos.

- Dans la nuit de mercredi 30 décembre 2020 vers 21 h 20 min, des criminels armés de fusils ont tendu une embuscade à une voiture de type Probox (K0835A de plaque d'immatriculation) sur la route Ijenda-Bujumbura au niveau de la colline de Buhoro en commune de Mugongo-Manga, dans la province de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins, au cours de cette attaque, une jeune fille, Sybella Ndayiragije, est morte sur-le-champ au moment où trois autres personnes avec qui elle était dans ce véhicule ont été blessés et évacués à l'hôpital d'Ijenda dans la même commune pour des soins urgents.

- Dans la soirée de samedi 2 janvier 2021 vers 18 h, des habitants riverains de la rivière Rusizi sur la 4<sup>ème</sup> transversale de colline de Nyamitanga, zone de Ndava en commune de Buganda, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), ont découverts deux corps sans vie non identifiés d'un homme et d'une femme ligotés ensemble.

Des sources sur places indiquent que les habits des victimes étaient tachés de beaucoup de sang, que les corps présentaient beaucoup de blessures et qu'ils ont été enterrés dimanche 3 décembre 2020 au bord de la rivière.

SOS-Torture/Burundi déplore un nombre inquiétant de corps sans vie découverts régulièrement le long de la rivière Rusizi qui sont enterrés à la hâte sans qu'aucune enquête n'ait été diligentée pour identifier les victimes et découvrir les auteurs et les mobiles de ces crimes. A titre d'exemple, depuis le début du seul mois de décembre, dix (10) corps sans vie ont été retrouvés dans les communes de Buganda et Rugombo (1 corps sur la colline de Kagazi et 2 corps sur la colline de Rusiga en commune de Rugombo; 1 corps sur la 3<sup>ème</sup> transversale de la colline de Gasebeyi, 1 corps sur la 6<sup>ème</sup> transversale de la colline de Kaburantwa, 2 corps sur la 4<sup>ème</sup> transversale de la colline de Kaburantwa et 1 sur la 7<sup>ème</sup> transversale de la colline de Kaburantwa et 2 corps découverts sur la 4<sup>ème</sup> transversale de colline de Nyamitanga, en commune de Buganda).

### 2. Atteintes à l'intégrité physique

- Au courant de la semaine écoulée, deux OPJ (officiers de police judiciaire), Wilson Mpayimana et Arsène Nimubona, ont torturé le détenu Donatien Nitunga accusé d'abus de confiance, un travailleur dans un dépôt des produits de la Brarudi (Brasseries et limonaderies du Burundi) situé au chef-lieu de la province Bururi (sud du Burundi).

Selon des sources sur place, ces deux tortionnaires sont allés jusqu'à arracher les ongles des doigts à la victime.

SOS-Torture/Burundi a appris que les responsables du parquet de Bururi avaient fermé les yeux sur ce cas de criminalité et que les auteurs ont été finalement arrêtés jeudi 24 décembre 2020 sur l'intervention de la CNIDH (Commission nationale indépendante des droits de l'homme).

SOS-Torture/Burundi considère le crime commis constitue une violation du code pénal burundais en ses articles 208 et 209 qui répriment la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

- Sur la colline de Mikurira en commune et province de Rutana, Jean Ndayongeje a été grièvement blessé à la machette en date du 26 décembre 2020.

Selon des sources sur place, la police a arrêté dame Claudette Niyokindi (39 ans), son épouse, qui est incarcérée au cachot du commissariat provincial de Rutana pour des raisons d'enquête.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.